Zesummeliewen

GEMENGEPAKT

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, des Solidarités,
du Vivre ensemble et de l'Accueil

Gemengepakt vum interkulturellen Zesummeliewen

Zesummeliewen

GEMENGEPAKT

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, des Solidarités,
du Vivre ensemble et de l'Accueil

Gemengepakt vum interkulturellen Zesummeliewen

Nouvelle Loi (01.01.2024)

Pakt vum Zesummeliewen

Zësummë liewen

GEMENGEPAKT

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, de l'Intégration
et à la Grande Région

Département de l'intégration

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, des Solidarités,
du Vivre ensemble et de l'Accueil

Notre Équipe

Magdalena Jakubowska

Paul Estgen

Shpat Myftari

Yanick Nicolas

Gary Diderich

Vivre-Ensemble est...

- un processus participatif, dynamique et continu
- permet à toutes les personnes résidant ou travaillant au Grand-Duché de Luxembourg de vivre, de travailler et de décider ensemble

Ce concept :

- repose sur le respect mutuel, la tolérance, la solidarité, la cohésion sociale, ainsi que la lutte contre le racisme et toute forme de discrimination.
- reconnaît la diversité commune comme un enrichissement pour le développement d'une société interculturelle.

Nouvelle Loi (01.01.2024)

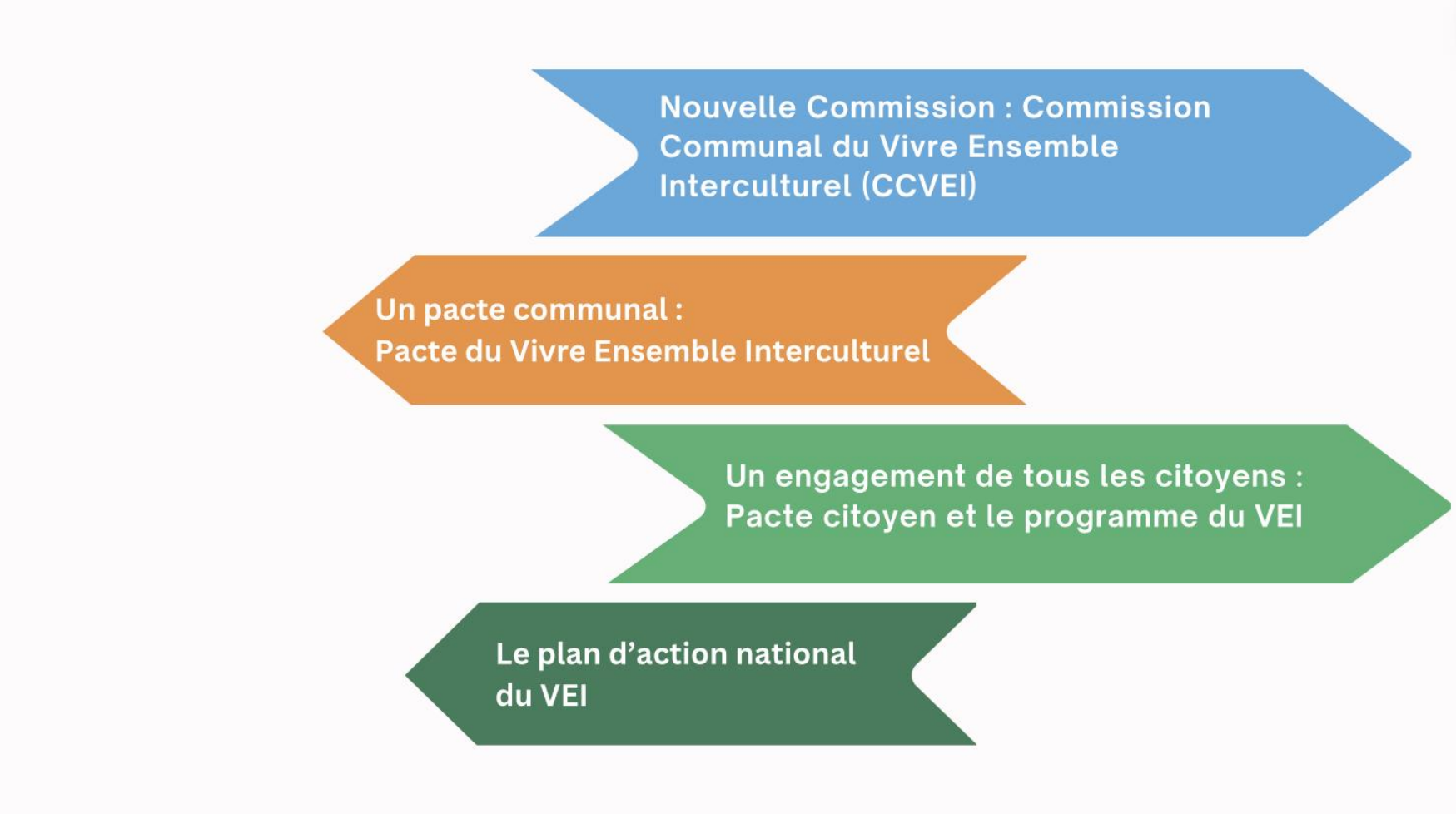

Gemengepakt: Objectifs

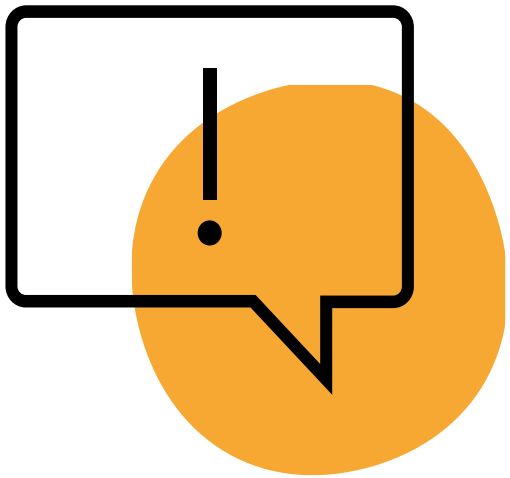

Pacte communal : signé pour 6 ans entre communes et Etat

- contribue à mettre en œuvre le **plan d'action national**
- est fondé sur **un processus participatif** permettant d'identifier et de définir les objectifs et actions à mettre en œuvre au niveau communal
- incite les résidents de la commune et les travailleurs transfrontaliers
- définit un processus en étapes et fixe un calendrier de mise en œuvre
- établit des indicateurs mesurables permettant d'évaluer sa mise en œuvre

Gemengepakt- Fonctionnement

Le pacte communal est géré par un Comité de Pilotage (COPIL)

Minimum 5 personnes:

- 1 membre conseil communal
- 2 membres associations locales
- 2 membres commission communale du Vivre Ensemble Interculturel

Cas échéant : coordinateur du pacte

Mais on peut rajouter:

Membres d'autres commissions, structures , personnel communal,…

Gemengepakt- Avantages

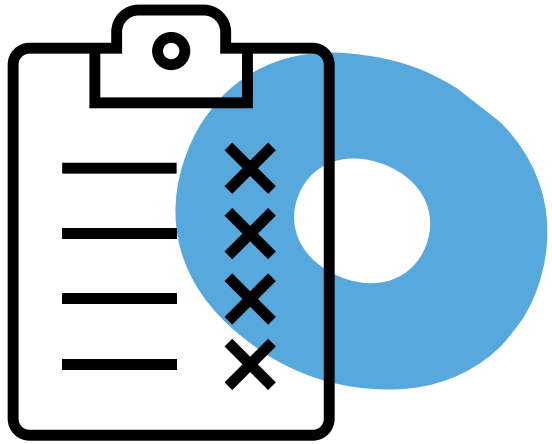

Subvention annuelle

- Subvention annuelle (3000 € pour 7-11 membres CC, 5000 € pour 13-15, 8000 pour 17 et plus)
- 30.000 € pour l'embauche d'un coordinateur du pacte communal
- 5€ pour chaque résident et travailleur transfrontalier qui adhère au pacte citoyen

Soutien:

Soutien par les conseillers au vivre ensemble interculturel nationaux

Les 5 étapes du Gemengepakt

1. Engagement politique
Séance d'introduction , signature et constitution du comité de pilotage

2. Etat des lieux
Inventaire et priorisation d'un domaine d'action

3. Ateliers citoyens
Workshop thématique sur le domaine d'action identifié

4. Actions
Réalisation d'une·de plusieurs actions identifiée·s

5. Evaluation
Evaluation et identification du domaine d'action suivant

Les Acteurs

Conseillers·ères au vivre-ensemble

Citoyen·nes

Comité de Pilotage

Commune

Zesummë liewen GEMENGEPAKT

Mifa

ASTI

cefis

SYVICOL Syndicat des Villes et Communes Luxembourgeoises

CLAE ASBL reconnue d'utilité publique

Les thématiques

Participation Politique et Citoyenne

#Budgets participatifs

#Tiers Lieux

Les thématiques

Bénévolat et rencontres interculturelles

#Bénévolat

#Vie associative

Les thématiques

Diversité et lutte contre la discrimination

#Fêtes interculturelles

#Bibliothèque vivante

Les thématiques

Langues, éducation et formation

#Café des Langues

#Formation anti-discrimination

Les thématiques

Accueil et orientation

#Evénement de bienvenue pour nouveaux arrivant·e·s

#Guide du Citoyen

https://gemengen.zesummeliewen.lu/bonnes-pratiques

Accueil et orientation

Le vivre-ensemble au sein des communes commence par un accueil et une orientation de qualité pour les nouveaux résidents. La communication transparente et multilingue et le partage systématique d'informations contribuent

Langues, éducation et formation

Donner aux citoyens la possibilité d'apprendre et/ou de pratiquer une langue augmente leurs chances de pouvoir participer activement à la vie locale. Combiné à une offre de

Participation politique et citoyenne

Encourager les citoyens à participer activement à la prise de décision au niveau local ne devrait pas se limiter à l'information sur leur droit de vote. La mise à disposition de formations

Nouvelle Loi (01.01.2024)

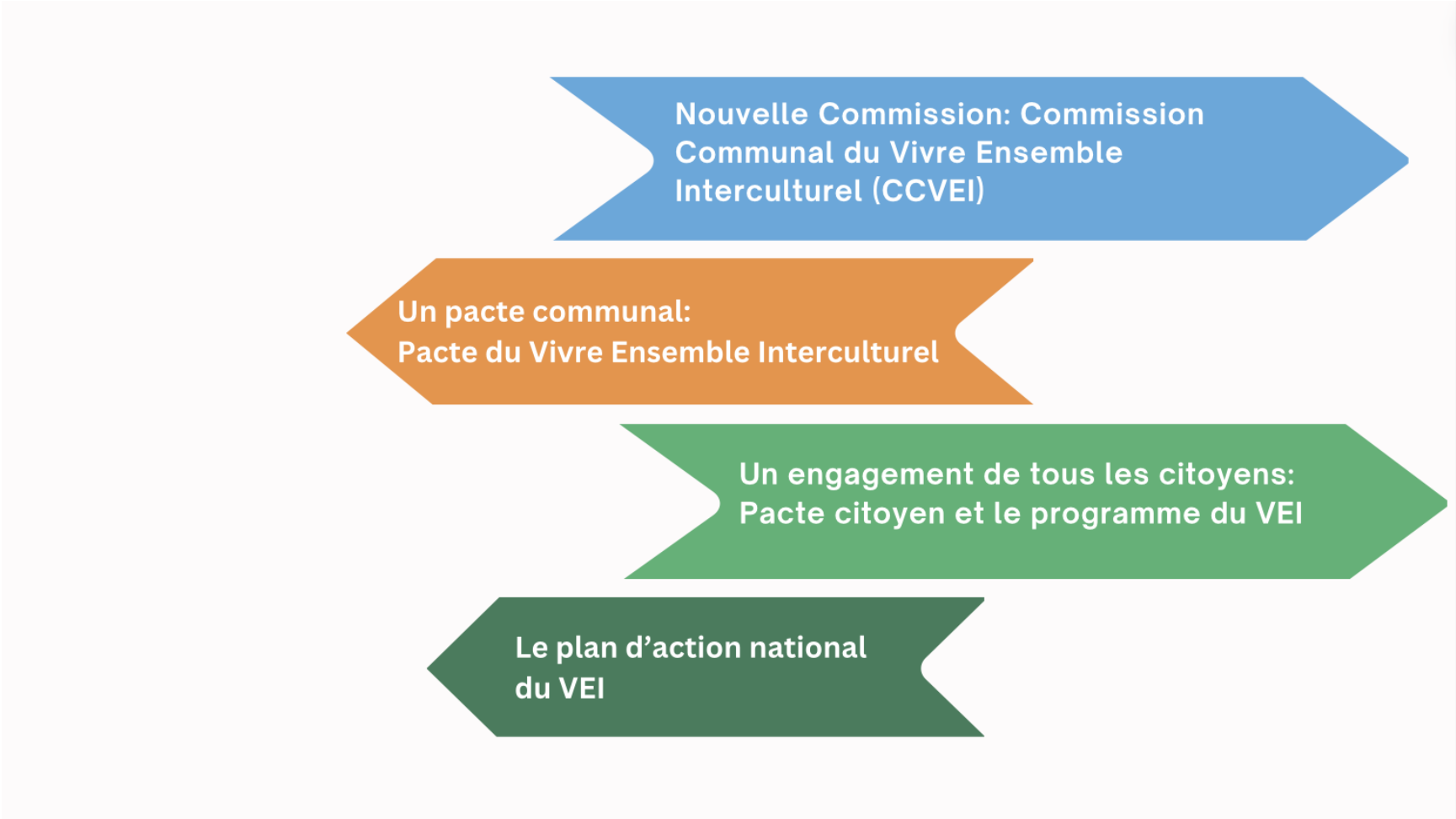

Pacte Citoyen

- **Chacun (+18 ans)** peut adhérer au pacte citoyen avec l'Etat.
- La signature du pacte citoyen donne **accès au** programme élaboré par le Ministère et Conseil supérieur.
- **Le programme a pour objet d'orienter, d'informer, de former et de promouvoir la participation citoyenne.**
- **Modules Introduction**: histoire , patrimoine, système politique , fonctionnement de l'état, valeurs, … et langues (A1.1) – 3 langues administratives
- **Modules Avancés:** approfondissement
- **Commune : 5 euro pour chaque resident·e adhérent·e au pacte citoyen**

Le plan d'action national du VEI

- **Le projet du PAN VEI est élaboré par le Ministre**: les axes stratégiques du vivre ensemble interculturel; les orientations et les objectifs politiques
- Les actions et les mesures à mettre en place ainsi que leur mise en œuvre
- Pendant 4 mois le plan est consulté avec les conseils communaux, les commissions VEI et le conseil supérieur de la VEI
- Le plan avisé est publié par le gouvernement au Journal Officiel

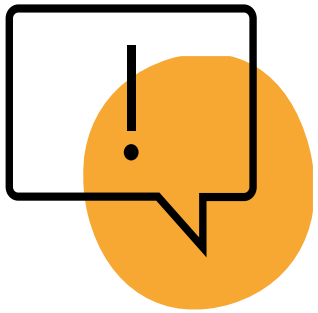

Conseil Supérieur du VEI

30 membres effectifs et autant de suppléants pour une durée de mandat de 6 ans (renouvelable)

14 membres effectifs et suppléants nommés par le ministre dont:

6 représentant·e·s de l'État

6 représentant·e·s d'associations œuvrant dans le domaine du vivre-ensemble interculturel

2 représentant·e·s du SYVICOL

16 membres effectifs et suppléants représentant les communes

Commission communale de VEI

identifier les priorités et d'éventuels obstacles rencontrés dans le domaine du vivre-ensemble interculturel

Favoriser le dialogue, l'échange interculturel et la compréhension mutuelle entre tous les résidents de la commune

Mission

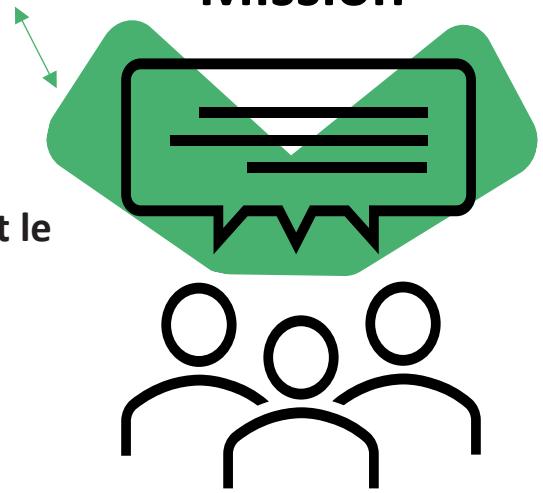

assister la commune dans le développement et la mise en œuvre des mesures et activités favorisant le vivre-ensemble interculturel au niveau de la commune

veiller au respect des valeurs du vivre-ensemble interculturel et notamment de sensibiliser et de mettre en place des mesures de lutte contre le racisme et toute forme de discrimination

élire les représentants communaux du conseil supérieur

promouvoir l'accès à l'information, la participation citoyenne et la vie associative

Commission communale de VEI

Nouveauté :

- Les membres de la commission communale doivent résider ou travailler sur le territoire de la commune
- Transmission des noms et coordonnées des membres au ministère: gemengen.zesummeliewen@fm.etat.lu
- Tous les membres des CCVEI élisent (et sont éventuellement candidat·e·s) pour le **Conseil supérieur du vivre ensemble interculturel**
- Le règlement d'ordre intérieur (ROI) est pris par la commune et n'est plus défini par la loi

Biergerpool - outil de communication pour les communes

Le “Biergerpool“ est un système de distribution de courriel (Newsletter) simple et efficace propose gratuitemenmt aux communes signatures du Gemengepakt pour informer les citoyen·ne·s intéressé·e·s:

- Liste est système partagée entre la commune, le conseiller / la conseillère et le MIFA
- RGPD conforme
- Inscription et désinscription simple et rapide
- Maquettes et graphiques types déjà préparés
- Statistiques du nombre d’ouverture et de lecture des e-mails

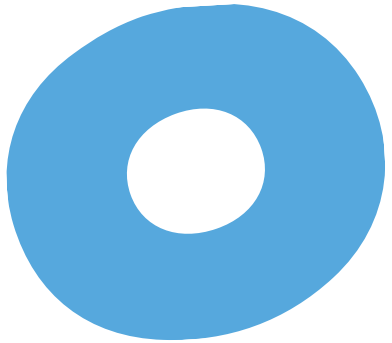

Zesummeliewen
GEMENGEPAKT

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, des Solidarités,
du Vivre ensemble et de l'Accueil

Merci pour votre attention!

gemengen.zesummeliewen@fm.etat.lu